

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer 13/08/2024</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie 16/08/2024</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p> <p>16/08/2024 pour le Maire empêché l'adjointe déléguée A. CHANTRAINE Maire</p> 
---	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 69 22 0155 53

Qualité de l'attributaire : M. Christian JOURNOUD, agriculteur

Motif de l'attribution : AGRICULTURE - RESTRUCTURATION - BAILLEUR - MAINTIEN EN PLACE. Attribution dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles et du développement de l'agriculture d'une superficie pondérée de 3ha 85a 27ca afin de maintenir en place l'exploitant. L'attributaire se comportera en bailleur au profit de l'EARL JOURNOUD Christian et Jean-Yves dont il est membre.

Conditions financières : 22 703,33 euros HT

Parcelles concernées :

Commune de BRINDAS (69) - Surface sur la commune : 3 ha 62 a 97 ca
'EN CHABRAN' : BM-23(A)-23(B)-46

Commune de MESSIMY (69) - Surface sur la commune : 22 a 30 ca
'CHABABOUDRAND' : B-682

Superficie totale : 3 ha 85 a 27 ca

